

Règlement

L'Escapade de la St Valentin

Article 1: Organisation

Le **04 février 2018**, se déroule l'Escapade de la St Valentin [course nature en couple de 12km et randonnée de 9km] à **La Gripperie Saint Symphorien** organisée par l'**Association Sportive du Centre Hospitalier de Rochefort**.

Article 2: Participation

Cette épreuve est ouverte à tous (licenciés ou non) sous réserve d'être né avant 2003 . Autorisation parentale pour les mineurs.

Article 3: Inscriptions

Course en couple: 20€ pour le couple

Attention! Un nom d'équipe (ou pseudo) est indispensable pour l'enregistrement de votre inscription.

Inscription limitée à 100 couples mixtes. Le déguisement est apprécié !

Randonnée individuelle: 5€

Les licenciés FFA, FFTRI, doivent joindre la photocopie de leur licence. Pour les autres fédérations et non licenciés, un certificat médical « *de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition daté de moins d'un an au jour de l'épreuve* » est nécessaire,

Expédier l'engagement dûment rempli, avant le 02 février à l'adresse suivante :

Jacques Becker – 24, rue de la Morneterie – 17780 SOUBISE

Le jour de l'épreuve à partir de 8h00, inscription sur place avec présentation de la licence ou du certificat médical, à la salle des Fêtes : **Majoration de 2€ [excepté pour les randonneurs]**.

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site internet : **[Courir en Charente-maritime](#)**

Article 4: Parcours

Le parcours, sans difficulté majeure, comporte chemins de terre et petites routes de campagne, Celui-ci est situé en intégralité sur le territoire de la commune. D+85m,

Article 5: Déroulement

Les départs et arrivées des épreuves ont lieu, à la **salle des Fêtes**.

Départ Randonnée: 9h00

Départ Course en couple: 9h30

Remise des récompenses: 11h30, à la salle des Fêtes

Important! Pour être classé, le couple doit franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Pas de douche, à l'arrivée

Article 6: Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont situés à mi-parcours [Eglise] et à l'arrivée.

Article 7: Récompenses

Chaque participant à la course en couple reçoit un lot, à la remise du dossard.

Les cinq premières équipes au scratch et les deux premières plus belles équipes déguisées [sur choix du comité d'organisation] sont récompensées sur le podium. *Pas de cumul de récompenses.*

Tirage au sort de lots sur présentation du dossard, à l'issue de la remise des récompenses du podium.

Article 8: Sécurité

Les coureurs devront respecter le code de la route. Des commissaires de course seront disposés sur le parcours pour sécuriser l'épreuve.

Article 9: Service Médical

La couverture médicale sera assurée par un médecin du sport.

Article 10: Assurance

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance RC auprès de l'AXA Eric JAILLON 17300 Rochefort. Charge à chaque participant de souscrire une assurance individuelle accident.

Correspondant : Jacques Becker – 24, rue de la morneterie – 17780 – Soubise